

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2024**

DELIBERATION N°202402D01

<p>Un extrait de la présente délibération a été publié sur le Site Internet de la Ville de SAUMUR</p> <p>Le : 21 février 2024</p> <p>Présents : 14</p> <p>Excusés : 2</p> <p>Absents : 1</p> <p>En exercice : 17</p>	<p>Le dix-neuf février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, à la Mairie de Saumur, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de son Président Jackie GOULET CLAISSE et sur convocation faite par Mme Astrid LELIEVRE, Vice-présidente, le quinze février deux mil vingt-quatre.</p> <p>Étaient présents : Jackie GOULET CLAISSE, Astrid LELIEVRE, Patrice COMBEAU, Arlette BOURDIER, Bruno PROD'HOMME, Judith GRIMA, Christophe CARDET, Fabienne SOURDEAU, Bernard HENRY, Joëlle DELAGARDE, Christian TRAVERT, Michel GARNIER, Annie MOREAU, Michel NOEL.</p> <p>Était excusée : Richard JACOT donne pouvoir à Michel NOEL, Catherine GARRIVET donne pouvoir à Annie MOREAU</p> <p>Absents : Françoise DAMAS</p> <p>Assistaient également : Mme Laurence JEAN, Assistante de Direction au CCAS, M. Yves LEPRETRE, Directeur du CCAS excusé</p>
--	---

ADHÉSION à OS L'ASSOCIATION

Depuis 2020, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur a développé des actions de sensibilisation dans de nombreux domaines d'interventions : journée de lutte contre les violences faites aux femmes, inclusion des personnes en situation de handicap, prévention des cancers...

Pour mener à bien ce travail auprès des publics, le CCAS s'est appuyé sur l'expertise d'une association, O.S. l'Asso, ayant développé un outil de travail dédié à la question des préjugés : Préjugix.

Ainsi, plusieurs sessions de sensibilisations et de formation ont été organisées à destination des citoyens et des professionnels durant la période 2021-2023 et d'autres actions sont prévues durant les années à venir.



Hôtel de Ville
Rue Molière - CS 54030
49408 Saumur Cedex
Tél. : 02 41 83 30 00



www.ville-saumur.fr

Afin de poursuivre la dynamique déjà engagée, l'adhésion à l'association O.S. l'Asso est nécessaire, elle s'élève à 80 (quatre-vingts) euros par an et pourra être renouvelée par tacite reconduction d'année en année, pour les besoins du service.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADHÉRER** à l'Association O.S. l'Asso

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale




Astrid LELIEVRE